

Les conditionnements ne favorisent-ils pas le gaspillage?

le chiffre

13

C'est le nombre de codification, miniaturisée Datamatrix sur les conditionnements au 31/12/2010.

L'adéquation entre la taille du conditionnement, les indications, la posologie et la durée de traitement de chaque médicament est nécessaire pour des raisons de protection de la santé publique, de bon usage du médicament et pour des questions économiques. Elle constitue à ce titre un objectif prioritaire des autorités de santé.

État des lieux

Plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics ces dernières années pour éviter le gaspillage. Ainsi, la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a rendu obligatoire la présentation sous un conditionnement approprié des spécialités susceptibles d'être remboursées par la collectivité.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 a prévu que le pharmacien délivre de grands conditionnements, quand ils existent, pour les traitements dont la durée prescrite est d'au moins trois mois.

La France reste sur son choix de conditionnements très sécurisés avec des emballages élaborés, par opposition à la délivrance des médicaments en vrac, ce qui amène à fixer des quantités correspondant à des durées de traitements types recommandées.

Pistes d'avenir

La vente à l'unité ne garantit pas à elle seule la réduction du gaspillage de médicaments. D'autres facteurs peuvent intervenir dans les causes de gâchis, par exemple, l'inadaptation de la prescription ou encore la mauvaise observance des patients à leur traitement.

La vente de médicaments à l'unité aux patients par les pharmaciens d'officine, de façon à faire correspondre exactement les quantités prescrites aux quantités délivrées, pourrait présenter l'avantage théorique de réduire le gaspillage en unités de médicaments non utilisés.

Pour des raisons de santé publique, la vente à l'unité imposerait cependant de garantir la sécurisation de l'identification de chaque unité et les conditions de leur conservation au domicile des patients. Une exigence difficile à remplir. Par ailleurs, la mise en œuvre éventuelle de la vente de médicaments à l'unité représenterait un coût qu'il conviendrait de défalquer des économies potentiellement réalisées du fait d'un moindre gaspillage de médicaments.

Les entreprises du médicament tentent de concilier bon usage du médicament et maîtrise des coûts

- Elles ont engagé une série d'adaptations techniques pour trouver des solutions qui permettront d'aller vers un conditionnement plus ciblé, chaque fois que possible.
- Elles attirent l'attention des autorités sur le coût industriel pour les fabricants de médicaments (nécessité de revoir les chaînes de fabrication). Cela impacte également l'organisation des pharmacies, qui doivent assurer la vente à l'unité, et notamment l'organisation matérielle en termes d'espace et de flux, sans oublier le système de facturation à l'unité.
- Elles veulent s'orienter vers le juste usage du médicament, car l'information des patients en vue d'une meilleure observance est une préoccupation majeure de santé publique.

L'information et l'éducation des patients sont du ressort du pharmacien, un acteur majeur dans la promotion de l'observance et dans la lutte contre le gaspillage de médicaments.